



PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 MARS 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s: Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Marie Diament, Mme Jacqueline

Poirier, M. Stéphane Fraser et M. Claude Caron

Sont absent(e)s: M. Vincent More et M^{me} Hélène Roussel

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, M^{me} Emmanuelle Garnaud

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 20h30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M^{me} Emmanuelle Garnaud.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M^{me} Emmanuelle Garnaud;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-044

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er février 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-045

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information de la Mairesse suppléante

- M^{me} Emmanuelle Garnaud mentionne qu'on a reçu une lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant la subvention d'un peu plus de 70 000\$ pour le parc des Îles;
- M^{me} Emmanuelle Garnaud indique que la dernière fin de semaine sportive a été un grand succès. On remercie les nombreux bénévoles qui se sont impliqués sans relâche et qui ont contribué au succès de l'évènement. M^{me} Marie Diament va nous en dire plus dans un point subséquent.

Information des Conseiller(ère)s

 M^{me} Emmanuelle Garnaud mentionne que le projet d'affichage municipal a franchi une première étape avec l'adoption d'un concept intégral (entrée/sortie, aiguillage directionnel, enseigne des immeubles, balise pour les sentiers, etc.) conçu par Mathieu Lemieux. Le concept est intéressant et il permettra à terme d'avoir un affichage digne de ce nom





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

pour la municipalité. Une deuxième étape est prévue le 30 mars prochain afin de préciser le design, les matériaux et les couleurs utilisés pour réaliser le projet d'affichage.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Adoption du Programme de prévention en santé et sécurité au travail 2016-2017

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil et tous les employés réguliers de la Municipalité ont eu une présentation du Programme de prévention en santé et sécurité au travail 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce programme traite de la politique en matière de santé et sécurité au travail, de la politique de déclaration des lésions professionnelles et de la politique d'assignation temporaire ;

ATTENDU QUE tous les employés réguliers de la Municipalité ont reçu une copie dudit Programme de prévention en santé et sécurité au travail 2016-2017, qu'ils en ont pris connaissance et l'ont signé;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit Programme de prévention en santé et sécurité au travail 2016-2017, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-046

QUE le Conseil adopte le Programme de prévention en santé et sécurité au travail 2016-2017.

8. Demande de remboursement pour le cellulaire de M^{me} Nadine Caron

ATTENDU QUE M^{me} Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, a déposé une demande de remboursement de ces frais de cellulaire à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nadine Caron utilise régulièrement son cellulaire pour ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nadine Caron est la 3^e responsable pour les urgences municipales, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Breton, directeur général, va s'assurer de revoir tous les coûts de cellulaire des employés réguliers de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-047

QUE le Conseil autorise que M^{me} Nadine Caron effectue des demandes de remboursement pour l'utilisation de son cellulaire, car la Municipalité en bénéficie

9. Adoption de l'échelle salariale des employés saisonniers

ATTENDU QUE le salaire minimum augmente le 1er mai 2016 au Québec, passant de 10,55 \$/h à 10,75 \$/h;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une révision des échelles salariales en conséquence, respectant bien l'exercice de l'équité salariale fait à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements ont un impact négligeable sur le budget de la Municipalité:

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du rapport de toutes les échelles salariales des employés saisonniers, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-048

QUE le Conseil adopte les échelles salariales des employés saisonniers telles que présentées.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

10. Quotes-parts 2015 de la MRC de RDL

La MRC de RDL tient à rectifier l'analyse financière du Réseau d'information sur les municipalités concernant les quotes-parts versées par les municipalités et la ville de RDL.





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

La MRC, tout en faisant face à des nouvelles responsabilités, a limité l'augmentation de ses dépenses à l'ordre de 2.02 % de moyenne durant les dernières années.

La MRC affecte aussi ses dépenses d'inspection municipale et de gestion des cours d'eau aux municipalités concernées, comme il se doit. Pour la Municipalité, il n'y a pas de service de la MRC relié à l'inspection municipale, car elle a son propre service. Par contre, la MRC a dû procéder à des travaux d'entretien d'un cours d'eau sur le chemin du Lac, elle a donc facturé la Municipalité en conséquence. Au final, ce sont les propriétaires des immeubles touchés par les travaux qui doivent en assumer les coûts.

11. Gouvernance de proximité et allégement des redditions de compte

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite la mise en œuvre des recommandations de la FQM et de l'UMQ quant à l'adoption d'une nouvelle loi sur la gouvernance de proximité, un engagement très attendu du gouvernement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la simplification des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement, tel que stipulé dans le rapport Perreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-049

QUE le Conseil souhaite que les dossiers de la gouvernance de proximité et de l'allégement des redditions de comptes soient une priorité pour le gouvernement afin que les changements nécessaires puissent voir le jour bientôt.

12. Accord fédéral-provincial pour le Fonds chantier Canada

ATTENDU QU'une enveloppe fédérale de 1,6 milliard est dédiée au Québec depuis avril 2014 dans le cadre du Fonds chantier Canada, que plusieurs provinces se sont déjà entendues avec le fédéral et que Québec tarde à en arriver à un accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-050

QUE le Conseil souhaite que le dossier de l'accord fédéral-provincial pour le Fonds chantier Canada soit signé prochainement afin que les municipalités du Québec puissent bénéficier du programme de subvention pour engager leurs projets aussitôt que possible.

13. Renseignement sur le Programme RénoRégion

Un nouveau programme de subvention visant à aider financièrement les propriétaires occupants à revenu modeste d'un immeuble qui a besoin de rénovation majeure, corrigeant une défectuosité importante sur la charpente, l'enveloppe, les fondations, la plomberie, l'électricité, le chauffage, etc.

Selon le cas, il est possible d'être subvention à 95 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 12 500 \$.

Plusieurs critères d'admissibilité sont obligatoires. En voici une énumération non exhaustive :

Il s'agit de travaux de rénovation majeure.

Il s'agit d'un ménage à revenu modeste.

Il s'agit d'un bâtiment d'une valeur d'évaluation municipale de moins de 100 000 \$. Le terrain n'est pas considéré.

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Gilles Coté, agent de Programme SHQ, au 418 551-4735 ou gcote72@gmail.com.

14. Information concernant le réseau sans fil

La Municipalité a reçu un accusé-réception de la résolution qu'elle a fait parvenir au CRTC concernant la meilleure couverture que devrait avoir le réseau sans fil dans les régions.

Une pétition a d'ailleurs été mise en ligne afin que les gens puissent également appuyer la démarche de la municipalité.

Nous sommes en attente de l'évolution du dossier.





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

15. Appui au secteur de l'acériculture

ATTENDU QU'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

ATTENDU QU'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

ATTENDU QU'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

ATTENDU QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

ATTENDU QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

ATTENDU QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 millions (production : 278 millions, transformation : 189 millions, et exploitations de type touristique : 144 millions);

ATTENDU QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 millions auxquels il faut ajouter près de 47,2 millions en parafiscalité pour un total de 104,5 millions;

ATTENDU QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

ATTENDU QUE certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

ATTENDU QUE le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

ATTENDU QUE le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

ATTENDU QUE le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-051

QUE le Conseil souhaite que le gouvernement du Québec mette côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE M^{me} Emmanuelle Garnaud présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

695, rte du Fleuve, fermeture du balcon en verrière 3 saisons

ATTENDU QUE la demande consiste à fermer le balcon avec des murs et un toit, à refaire le recouvrement de la maison et la toiture, et à ajouter des ornements;





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT QUE le balcon est exposé au vent du fleuve Saint-Laurent et qu'il apparaît légitime de vouloir s'en protéger;

CONSIDÉRANT QUE la toiture en bardeau sera de couleur charbon et que le lambris sera de couleur bleu doux;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres qui seront ajoutées à la verrière seront à guillotine et sans ouverture, en PVC;

CONSIDÉRANT QUE l'ornementation de volets, aisseliers, boiseries et poteaux respecte l'esthétique de la maison;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet d'agrandissement et rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-052

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

411, rte du Fleuve, aménagement du terrain

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager les aires libres autour de la maison, par un agencement de gazon, de pavés et de plates-bandes ;

CONSIDÉRANT QUE la végétation cachera l'emplacement de l'Ecoflo et diminuera l'allure imposante de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la haie de rosiers en bande riveraine protégera le sol contre l'érosion et que la clôture blanche parallèle à la rue redonnera un caractère plus privé à la cour;

CONSIDÉRANT QUE les lumières de l'entrée amélioreront l'éclairage nocturne du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les pierres composant les escaliers et le pavé s'harmonisent avec le style de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la plate-bande arrière du côté est permettra d'avoir plus d'intimité, sans bloquer la vue du fleuve pour les voisins;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'aménagement de la cour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-053

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

557, côte de l'Église, remplacement des fenêtres

ATTENDU QUE la demande consiste à changer les fenêtres actuelles par des fenêtres à battant triple épaisseur, en PVC;

CONSIDÉRANT QUE la maison nécessite des travaux pour la rafraîchir;

CONSIDÉRANT QUE la décision sur la couleur et le nombre de carreaux n'est pas encore définitive;

QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le remplacement de fenêtres à condition:

- que la couleur devra être claire pour s'harmoniser au revêtement;
- que le nombre de carreaux devra être uniforme pour l'ensemble de la maison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Marie Diament et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-054

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

17. Dossier du 617, route du Fleuve – propriété de M^{me} Michèle Roy

ATTENDU QUE la MRC de RDL va faire appliquer son règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et que l'avenue de la cour supérieure semble être devenue nécessaire pour régulariser ce dossier;

ATTENDU QUE la MRC de RDL demande à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage d'être codemanderesse dans cette poursuite, car l'agrandissement du bâtiment principal du 617, route du Fleuve, contrevient à la fois au règlement de zonage de la Municipalité (marge de recul) et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

2016-03-055

QUE le Conseil ne souhaite pas être codemanderesse dans cette affaire, car les arguments sont suffisants pour que la MRC de RDL puisse régulariser le cas sans que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en soit partie prenante.

18. Financement des projets municipaux (Espace villégiature, parc des Îles, parc de l'Anse, documentaires sur les aînés et autres projets, formation)

La Municipalité procédera bientôt au lancement de la campagne de financement pour l'Espace villégiature. Les buts et visées du seront dévoilés lors de la présentation du plan de visibilité pour le financement de l'Espace villégiature.

La Municipalité a reçu différents signaux encourageants pour les demandes de subvention du parc de l'Anse, celle du parc des Îles étant déjà acquise.

On devrait être fixé quelque part en avril concernant la demande de subvention pour le documentaire sur les aînés et autres projets.

La Municipalité a essuyé un refus pour sa demande de subvention concernant la formation sur la planification et l'organisation.

19. Adoption d'un règlement modifiant le règlement de construction pour enlever les références aux normes CNB et ACNOR

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à se prémunir de toute éventuelle responsabilité relative à l'application des normes du Code national du bâtiment (CNB) et de l'association canadienne de normalisation (ACNOR);

CONSIDÉRANT QUE l'application des normes du Code national du bâtiment (CNB) et de l'association canadienne de normalisation (ACNOR) est déjà assurée par les professionnels de la construction qui ont l'obligation de les appliquer;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sera donné aux fins du présent règlement à une séance ultérieure du Conseil à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-056

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-04-353 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction 90-06-127 afin d'enlever toutes les références aux normes CNB et ACNOR ».

20. Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour permettre l'usage d'exploitation forestière dans les zones 20-H et 30-H

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à permettre l'usage d'exploitation forestière dans les zones 20-H et 30-H;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 1^{er} février 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-057

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-03-352 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 pour permettre l'usage d'exploitation forestière dans les zones 20-H et 30-H ».





MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

21. Adoption d'un règlement modifiant le règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale – zone assujettie, travaux tel qu'à l'existant, abattage d'arbres dangereux

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à étendre la zone assujettie au règlement et d'enlever les travaux de réparation et rénovation telle qu'à l'existant et l'abattage d'arbres dangereux pourvu qu'il y ait remplacement (ces deux cas seront traités comme demande de permis ou certificat normal);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 11 janvier 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-058

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-02-351 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale – zone assujettie, travaux tel qu'à l'existant, abattage d'arbres dangereux ».

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Rapport du Défi plein air 2016

L'évènement du Défi plein air a encore su plaire à la population, plus de 400 personnes y ont assisté durant la fin de semaine. Certaines activités ont connu plus de succès comme le ballonbalai, les traîneaux à chiens, le rallye raquettes, la sculpture sur neige, la randonnée aux flambeaux et la soirée chansonnier, alors que d'autres, comme le concours d'habileté sur glace et le hockey adulte en ont connu moins.

La participation à la journée du samedi s'estime 275 personnes alors qu'elle est d'environ 125 personnes pour la journée de dimanche.

Le budget initial du Défi plein air de 3 000 \$ a été respecté. En tout, il y a eu des dépenses de 2 996 \$ et des revenus de 631 \$. De plus, un profit net de 295 \$ a été généré par le déjeuner du conseil et il sera remis au comité parc, comme convenu antérieurement.

23. Information sur la semaine de relâche 2016

En date du lundi 29 février, il y a 5 inscriptions pour la semaine de relâche. Certaines journées sont plus achalandées, 12 et 9 inscriptions respectivement pour le mardi et le mercredi.

Plusieurs activités sont prévues et deux animateurs vont s'occuper des jeunes durant la semaine de relâche.

24. Information pour la journée de Pâques

Comme l'année dernière, il y aura un concours de dessin avec tirage d'un lapin en chocolat pour souligner Pâques. Le concours sera lancé dans l'Info-Portage et sur la page Facebook.

25. Embauche de 3 animateur(trice)s pour le camp de jour 2016

ATTENDU QUE Sarah Lortie, Xavier Michaud et Stéphanie D'Amours ont déjà été animateur(trice) au camp de jour, qu'ils connaissent bien ce service et qu'ils ont la capacité d'occuper ces postes;

CONSIDÉRANT QUE Sarah Lortie, Xavier Michaud et Stéphanie D'Amours ont obtenu des évaluations appropriées en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-059

QUE le Conseil nomme Sarah Lortie, Xavier Michaud et Stéphanie D'Amours comme animateur(trice) du camp de jour 2016.





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

26. Octroi du contrat d'opération des réseaux (égouts et aqueduc)

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé d'opérer ses réseaux à l'externe plutôt qu'à l'interne depuis 2014 et qu'elle a gardé la gestion de ses opérations;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat d'opération des réseaux à Écol'Eau inc. pour les années 2014 et 2015 et que ce contrat sera rendu à échéance en avril 2016;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QU'Écol'Eau a fait une offre de service à un montant de 1 497,74 \$/mois + taxes pour la fin de l'année 2015, renouvelable sur résolution du Conseil en novembre 2016 à 1 527,69 \$/mois + taxes pour toute l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-060

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat d'opération des réseaux entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Écol'Eau inc. selon ces termes.

27. Présentation des plans de marquage (secteur de la Piscine et secteur de l'Église)

La Municipalité fera faire le marquage du stationnement à la place de l'Église et sur le quai. Elle fera aussi faire le marquage des zones interdites au stationnement, comme entre l'école et la piscine ainsi que sur certaine zone sur le quai afin de faciliter la circulation et l'accès à la jetée.

28. Octroi du contrat de traçage des rues

ATTENDU QUE la Municipalité procède au traçage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 9 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 5 soumissions:

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Lignes Maska inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 9 880,46 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-061

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de traçage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Lignes Maska inc. selon ces termes.

29. Octroi du contrat de balayage des rues

ATTENDU QUE la Municipalité procède au balayage des rues tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 9 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 5 soumissions:

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Débroussailleuse RB enr. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 135 \$/h + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-062

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de balayage des rues entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Débroussailleuse RB enr. selon ces termes.

30. Octroi du contrat de débroussaillage des fossés

ATTENDU QUE la Municipalité procède au débroussaillage des fossés tous les ans;





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 1 soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Débroussailleuse RB enr. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 120 \$/h + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-063

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de débroussaillage des fossés entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Débroussailleuse RB enr. selon ces termes.

31. Octroi du contrat de nivelage des accotements

ATTENDU QUE la Municipalité procède au nivelage des accotements tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions:

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions ne peuvent se comparer sur le seul critère du prix étant donné que la machinerie et les équipements n'effectuent pas l'ouvrage avec la même qualité et quantité de même qu'avec la même efficience et efficacité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Denis Bélanger enr. est valide et qu'elle est jugée meilleure, pour un montant de 140 \$/h + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-064

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de nivelage d'accotements entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Denis Bélanger enr. selon ces termes.

32. Octroi du contrat de fauchage des accotements

ATTENDU QUE la Municipalité procède au fauchage des accotements tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Débroussailleuse RB enr. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 55 \$/h + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-065

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de fauchage des accotements entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Débroussailleuse RB enr. selon ces termes.

33. Octroi du contrat de traitement des fissures

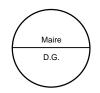
ATTENDU QUE la Municipalité procède au traitement des fissures, le cas échéant;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 8 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de C'Scellé inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 1,7399 \$ par m/linéaire + taxes;





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-066

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de traitement des fissures entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et C'Scellé inc. selon ces termes.

34. Octroi du contrat de rapiéçage de chaussée

ATTENDU QUE la Municipalité procède au rapiéçage de la chaussée tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 4 soumissions:

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Cabano Itée est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 340 \$ par tonne d'asphalte étendue et compactée + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-067

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de rapiéçage de chaussée entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Pavage Cabano Itée selon ces termes.

35. Octroi du contrat de pavage d'accotement sur la côte de l'Église

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet d'amélioration du drainage de la côte de l'Église dans son Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé sur appel d'offres avec invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 5 soumissions:

CONSIDÉRANT QUE Pavage Cabano Itée a commis une erreur flagrante dans sa soumission et qu'elle l'a révisé en conséquence, un ajustement du tonnage de l'enrobé bitumineux près de la moyenne de toutes les soumissions reçues et de l'estimation du coordonnateur en voirie explique cette révision;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Cabano Itée est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 14 612,20 \$ + taxes (à ajuster selon les travaux effectués);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M^{me} Marie Diament, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-068

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de pavage d'accotement sur la côte de l'Église entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Pavage Cabano Itée selon ces termes.

36. Octroi du contrat de pavage d'accotement sur la côte de la Mer

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet d'amélioration du drainage de la côte de la Mer dans son programme triennal d'immobilisations 2016-2018;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé sur appel d'offres avec invitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 5 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 4 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction BML inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 21 596,75 \$ + taxes (à ajuster selon les travaux effectués);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-069

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de pavage d'accotement sur la côte de la Mer entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Construction BML inc. selon ces termes.





PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

37. Acquisition du livre « Autopsie d'un mariage de l'emprise à l'échappée » de Simone Landry

ATTENDU QUE M^{me} Simone Landry, citoyenne de Notre-Dame-du-Portage, a procédé au lancement de son nouveau livre « Autopsie d'un mariage… de l'emprise à l'échappée »;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition s'accorde avec la politique en place et que l'œuvre sera rendue disponible à la communauté via la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-070

QUE le Conseil fait l'acquisition du livre « Autopsie d'un mariage... de l'emprise à l'échappée » de Simone Landry.

38. Demande de contribution de la Corporation de développement économique et touristique de l'Isle-Verte (CDET de l'Isle-Verte)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de la CDET de l'Isle-Verte pour soutenir son programme d'achat local;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, même si l'initiative de la CDET de l'Isle-Verte est intéressante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-071

QUE le Conseil n'attribue aucune contribution à la CDET de l'Isle-Verte.

39. Demande d'adhésion de la Coalition urgence rurale du Bas-St-Laurent (CUR du BSL)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'adhésion de la CUR du BSL

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M^{me} Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-072

QUE le Conseil n'adhère pas à la CUR du BSL.

40. Demande d'adhésion à Fourchette Bleue

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'adhésion de Fourchette Bleue;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, même si l'initiative de Fourchette Bleue est intéressante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Jacqueline Poirier, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-073

QUE le Conseil n'adhère pas à la Fourchette Bleue.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

41. Dépôt des deux états financiers comparatifs - février 2016

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

42. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation - février 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marie Diament, appuyé par M. Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-03-074

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 244 452,16 \$.





MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2016

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

43. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- ➤ Hangars forestiers M^{me} Diane Caron se demande si le règlement sur les hangars forestiers est mis à la disposition du public. Le directeur général l'invite à passer à la Municipalité pour en prendre une copie.
- Cellulaire M^{me} Diane Caron s'interroge sur le remboursement du cellulaire de M^{me} Nadine Caron car elle ne devrait pas avoir droit à ce privilège lors des heures d'ouverture normales du bureau municipal. Or, il se trouve que M^{me} Nadine Caron doit échanger avec ses collègues de travail en dehors des heures normales de bureau, entre autres pour la gestion des horaires, et qu'elle assure aussi la 3^e ligne concernant les mesures d'urgence. Ce qui explique cette décision selon le directeur général.
- ➤ Espace villégiature M Jean-Marie-Deschênes s'informe sur le financement de l'Espace villégiature. Est-ce que la municipalité a des engagements gouvernementaux d'officialisés? Pas encore, d'indiquer le directeur général et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les plans et devis définitifs ne sont pas encore en branle. Les démarches imminentes du conseil pour faire une collecte de fonds du milieu vont certainement aider à ce que les gouvernements se décident à nous accorder du financement.
- Agenda en voirie M. André Proteau et M. Clermont Pelletier s'interrogent sur la raison pour laquelle la Municipalité a cédulé ces travaux sur la côte de la Mer et la côte de l'Église en juillet, en pleine saison touristique. Le directeur général indique que tous les travaux de voirie sont l'un à la suite de l'autre et qu'il n'y avait probablement pas d'autres moments plus propices pour effectuer les travaux à ces endroits, et ce, sans mentionner le fait que certains travaux sont complémentaires à d'autres.
- ➢ Borne-fontaine Il est mentionné que les assureurs ne sont probablement pas au courant des derniers tests sur les bornes-fontaines. Le directeur général indique qu'une vérification sera faite.

44. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de M ^{me} Marie Diament, l'assemblée est levée à 21 h 54.	
Emmanuelle Garnaud Mairesse suppléante	Louis Breton Directeur général / Secrétaire-trésorier